

Volkswind France

Centre régional de Tours
25, rue du Général Mocquery
37550 Saint-Avertin
02 47 54 27 44

Vos contacts privilégiés

Anne LE GALL
Chargée de développement
06 78 04 37 03
anne.legall@volkswind.com

Clément PUISSEGUR
Chef de projets
02 36 93 88 93
clement.puissegur@volkswind.com

www.volkswind.fr

L'ÉNERGIE ÉOLIENNE

Le saviez-vous ?

- **En 2035, l'éolien devrait représenter 21% de notre production électrique.** (Source : Projection RTE scénario A « accélération réussie »)
- **L'éolien est la 2nde source d'énergie renouvelable électrique après l'hydraulique, et la 3^{ème} source de production d'électricité en France.** (Source : RTE)
- **L'éolien représente en 10% de la production électrique en France.** (Source : RTE, bilan électrique 2023)
- **+135 GW minimum** Au minimum 135 GW de puissance installée des filières éoliennes (mer et terrestre) et solaire en 2050, contre 37 GW en 2022. (Source : RTE)

En quoi l'éolien est essentiel en France ?

Une composante clé de notre bouquet électrique

Avec les autres énergies renouvelables (hydraulique, solaire, méthanisation) et les centrales nucléaires, l'énergie éolienne contribue à sécuriser la production d'électricité du pays. La diversification du mix énergétique est un facteur de sécurité : nous ne dépendons pas d'une seule énergie.

L'éolien favorise notre indépendance énergétique et la stabilisation des prix. Contrairement aux centrales thermiques à combustibles nucléaire ou fossile (gaz, fioul, charbon), nul besoin d'importer du combustible pour faire fonctionner une éolienne.

Objectifs

En France, l'objectif est d'installer **33,2 GW** d'éolienne terrestre d'ici 2028. Au 31 décembre 2022, **21,1 GW** ont été installés



En région Grand-Est, d'ici 2030 l'objectif défini par le SRADDET est d'atteindre **12 TWh**. En 2022, la production éolienne était d'environ **8 TWh** :



VOLKSWIND EN BREF

Volkswind France est une entreprise pionnière, experte du développement, de la construction et de l'exploitation de parcs éoliens en France. Elle s'appuie sur la puissance d'Axpo, sa société mère, qui est présente dans le secteur de l'énergie depuis plus de 100 ans.

Volkswind France a été fondée en 2001. Elle a depuis construit plus de 71 parcs éoliens, représentant une puissance installée de plus de 1,2 GW. L'entreprise compte plus de 120 collaborateurs répartis sur toute la France. Elle travaille étroitement avec toutes les parties prenantes et porte une attention particulière à la concertation et l'intégration locale. Grâce à sa détermination et son expertise, Volkswind demeure une référence du secteur éolien. Elle est depuis 2017, leader des appels d'offres éoliens en France. Elle contribue ainsi à la production d'une électricité verte et compétitive tout en respectant l'environnement.

BULLETIN D'INFORMATION

FERMES ÉOLIENNES DU BERMONT 1 et 2

Juin 2025

N°1

ÉDITO

Nous étudions actuellement la possibilité de renouveler le parc de Plaine Dynamique et de faire une extension. Dans ce cadre, nous réaliserons une série d'études nécessaires à ce projet : environnementales, paysagères et acoustiques. Nous souhaitons que vous deveniez acteur de ce projet, dans une démarche de concertation et de co-construction. Un projet éolien ne se limite pas à l'implantation des éoliennes, c'est une démarche plus large de transition énergétique et de participation citoyenne en cohérence avec les besoins du territoire.

En accord avec la municipalité de Vouarces, nous vous proposons une exposition le **18 juin 2025 de 15h à 17h30** à la **mairie de Vouarces**. Cette exposition sera l'occasion de vous présenter les éléments du projet, le calendrier prévisionnel et l'éventail des aides et partenariats possibles avec les riverains du projet. Ce temps d'échange permettra aussi de répondre à vos questions.

Clément PUISSEGUR
Chef de projets

Retrouvez toutes les informations du projet sur



www.ferme-eolienne-bermont.fr



ACTUALITÉS DU PARC

Exposition

Rendez-vous le **18 juin 2025 de 15h à 17h30** à la **mairie de Vouarces** pour une exposition sur le projet des Fermes éoliennes du Bermont 1 et 2 ; Renouvellement et extension du parc éolien de Plaine Dynamique

Évènement

Un comité de projet aura également lieu le 18 juin 2025 à la mairie de Vouarces à 18h pour présenter aux maires invités les éléments du dossier.

48,3
puissance du projet

11
éoliennes

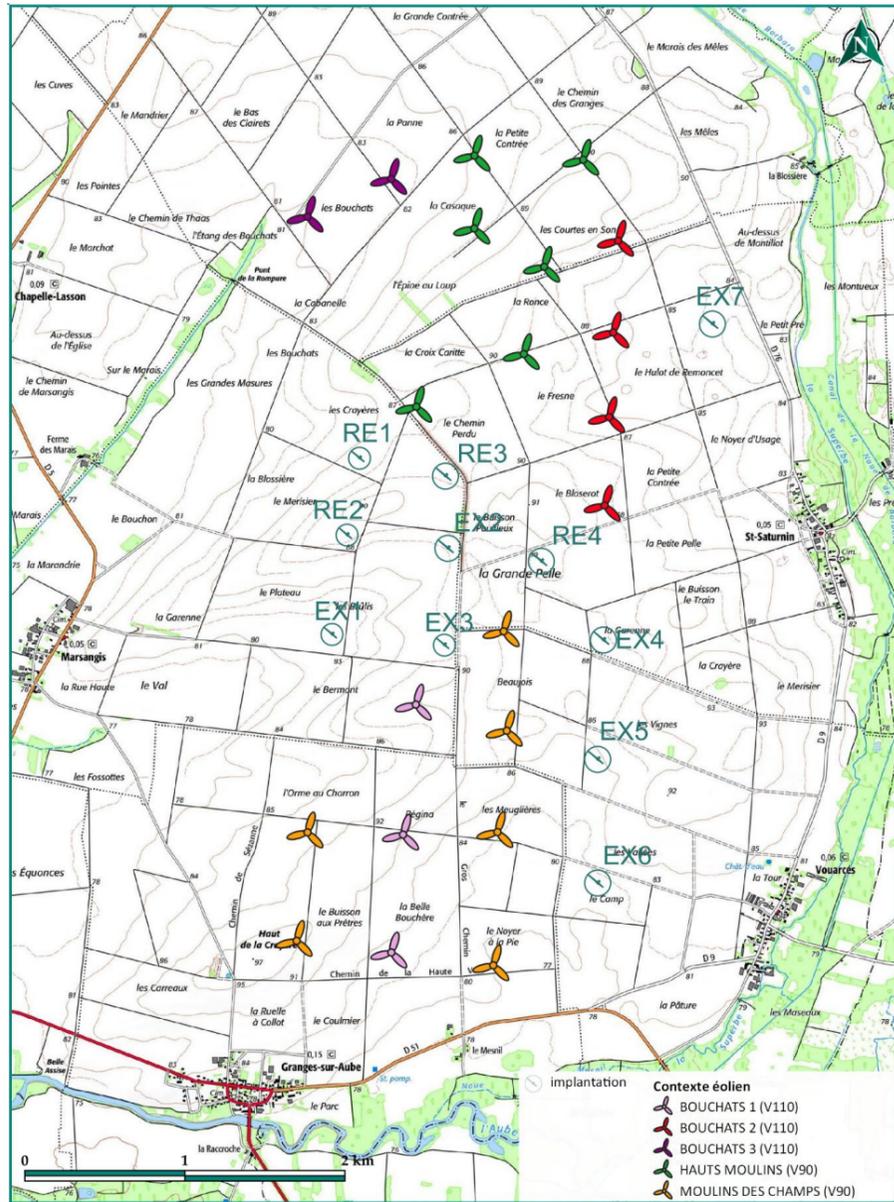
26 000
foyers alimentés

123 000
Production électrique estimée en kWh/an



PRÉSENTATION DU PROJET

Implantation



- Permet un éloignement à **plus de 700 mètres** des habitations (réglementation minimale de 500 m).
- L'éolienne la plus proche est à **975m** des habitations (EX6).
- Renouvellement (RE1 à RE4) et extension (EX1 à EX7) d'un parc existant (Plaine Dynamique)
- S'insère dans un contexte éolien existant et évite le mitage.
- Est issue de **l'étude de plusieurs variantes** à partir d'un potentiel maximal de 18 éoliennes.
- La variante d'implantation retenue comporte **11 éoliennes** avec une plage de puissance comprise entre **3,6 et 7,2 MW**, soit une puissance totale du parc de **48,3 à 67,2 MW**.

Bénéfices du parc éolien sur le territoire

435

Emplois créés

En équivalent Temps pleins à l'échelle nationale, dont 141 en Marne l'année de la construction.

520 000 €

De retombées fiscales

Par an estimées pour le bloc communal.

LES ÉTUDES

Environnementale

Le bureau d'études Auddicé a été missionné en 2024 pour la réalisation de l'expertise environnementale sur la zone de projet.

Ce dossier vise à étudier l'ensemble de la Faune et la Flore constitutive du site durant une période minimale d'un an, permettant de couvrir l'ensemble des cycles naturels des différentes espèces.

Une fois cet état initial réalisé, il constitue un socle de connaissances écologiques primordiales afin d'étudier et de proposer un projet éolien en équilibre avec son environnement. Les enjeux identifiés sur le site d'étude se concentrent principalement autour des haies et boisements. L'implantation optimale permet de s'éloigner de ces habitats à enjeux.

Durant l'exploitation du parc éolien, et sous le contrôle d'un inspecteur des installations classées ICPE, des suivis seront réalisés afin de s'assurer que le parc fonctionne dans le respect de la biodiversité locale.

Paysagère

Le cabinet d'études Ater travaille depuis septembre 2024 à la réalisation du volet paysager de l'étude. Ce volet se compose de trois parties :

Pour commencer, l'état initial vise à comprendre comment s'organise le paysage actuel, quels en sont les enjeux paysagers afin de déterminer, notamment, sa capacité à accueillir un projet éolien. En amont, un cadrage, cohérent avec l'environnement et raisonné, permet de définir le rayon de l'aire à étudier autour du projet.

S'en suit l'évaluation de la meilleure implantation des éoliennes. Différents scénarios sont comparés afin d'étudier l'implantation la plus adaptée au territoire. Enfin, à partir d'une série de points de vue, représentatifs des enjeux paysagers mis en évidence dans l'état initial, des photomontages réalistes sont étudiés afin d'analyser le rendu du projet sur le paysage. Une série de mesures est ensuite préconisée dans le but de participer à l'intégration du parc éolien.

Acoustique

Le cabinet GAMBA est en charge du volet acoustique du projet. Pour cela, un expert est intervenu sur site pour réaliser des mesures sans les éoliennes, afin de déterminer le volume sonore existant.

Il modélise ensuite la diffusion acoustique depuis chaque éolienne afin de s'assurer que le niveau perçu au niveau des habitations respecte la réglementation française, qui est à ce propos, la plus stricte en Europe. (+5 dB le jour ; +3 dB la nuit).

Après construction des éoliennes, l'acousticien viendra faire de nouvelles mesures afin de vérifier que le parc éolien respecte la réglementation, auquel cas des mesures de bridages seront proposées. Ce suivi sera également transmis à l'inspecteur des installations classées ICPE pour contrôle.



Buse cendrée observée sur site © Auddicé

PRÉFAISABILITÉ

2022



- Analyse des contraintes
- Information aux mairies du potentiel de la zone
- Études de préfaçabilité

CONCEPTION

2022-2025



- Expertises naturalistes, paysagères et acoustiques
- **Compilation des résultats**

INSTRUCTION

2025-2027



- Demande d'Autorisation Environnementale
- Enquête Publique
- Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)
- Arrêté Préfectoral d'autorisation

CONSTRUCTION

2028



- Demande de raccordement électrique
- Contrat d'achat d'électricité
- Étude des accès
- Étude de sol
- Financement

EXPLOITATION

2029-2049



- Production électrique
- Maintenance
- Visite du parc pour le public
- Mesures de réception acoustique
- Suivi environnemental du parc

DÉMANTELEMENT

2049 ou +



- Remise en état du site